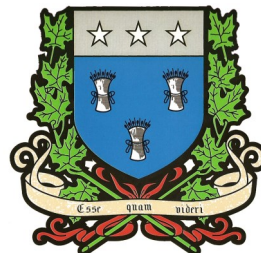


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 28 n° 11) 20 mai 2019

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **6 juin 2019 À 19 h 30** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la disposition du règlement de zonage Z2019 concernant la distance minimale entre le bâtiment principal et la limite latérale gauche. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Réduire la marge latérale du bâtiment principal déjà existant à 0.72 mètre au lieu de 1,5 mètres tel que prévu à l'article 90 du règlement de zonage Z2019.

Identification du site concerné :

Cet immeuble est situé au 262, rue Saint-Martin dans la zone V3-2, sur le lot 5 825 381 du cadastre du Québec. La demande est formulée par Monsieur Vincent Perreault.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 21^e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

ÉVIMBEC -Firme d'évaluation

Visite à domicile

Veillez noter que depuis quelques semaines et ce, jusqu'à la fin de l'année 2019, la firme d'évaluation responsable de notre territoire, soit Evimbec, effectue un maintien d'inventaire et de vérification de permis.

Cela implique des visites aux domiciles des citoyens de Napierville, d'un ou plusieurs évaluateurs. La firme ne vous contactera pas pour planifier les visites, et en cas d'absence, elle pourra réaliser une inspection extérieure.

Normalement, un accroche-porte devrait être laissé pour vous aviser de la visite en vous demandant de les contacter. Dans certains cas, ils devront entrer dans votre domicile afin d'être le plus précis possible.

Les visites sont majoritairement effectuées de jour, en début de soirée et par moment, peuvent être effectuées les samedis.

Les employés devraient être vêtus d'un dossard bien identifié et avoir une pièce d'identification.



NOUVEAUTÉ : COMITÉ ENVIRONNEMENT



C'est avec grand enthousiasme que la municipalité s'est dotée d'un nouveau comité ayant l'environnement au cœur de ses préoccupations. Le comité a une vocation non décisionnelle; il s'agit d'un groupe de citoyens, conseillers municipaux, notre mairesse et la responsable de l'urbanisme qui tiennent une table de concertation et de consultation avec l'objectif de proposer des initiatives aux élus.

Parmi les membres, nous pouvons compter sur Michel Mathieu, Lucie Deland, Louise Chouinard, Shawn Dionne, Daniel Dumontier, Ghislain Perreault, Chantale Pelletier et Chanelle Leclerc.

Les rencontres serviront de remue-ménages afin de trouver des moyens de mettre l'accent sur l'environnement avec des actions concrètes. Le comité souhaite entre autres organiser des événements afin de partager de saines habitudes de vies et favoriser le partage de connaissance. La sensibilisation est également au cœur de notre vision, et vous pourrez le constater en feuilletant notre bulletin d'information municipale dans lequel nous souhaitons faire paraître davantage de bonnes pratiques.

N'hésitez pas à contacter notre responsable de l'urbanisme pour avoir plus d'informations, pour partager de bonnes initiatives, ou tout autre sujet connexe à l'environnement. Vous pouvez la rejoindre par courriel cleclerc@napierville.ca, en vous présentant à nos bureaux ou encore en téléphonant au 450-245-7210.



CHIENS TENUS EN LAISSE



Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement numéro 103-3, il est défendu de laisser tout chien errer dans les limites de la municipalité. Tout chien fréquentant les rues, terrains municipaux ou places publiques, devra être tenu en laisse par la personne qui l'accompagne, ou ce chien sera alors considéré comme chien errant.

De plus, nous tenons à vous rappeler d'apporter des sacs pour ramasser les petits cadeaux de votre chien lorsque vous faites sa promenade. Avec l'arrivée du printemps, il est très désagréable pour les marcheurs de devoir éviter ces cadeaux sur le trottoir.

Quiconque contrevient audit règlement est passible d'une amende d'au moins 100 \$.

S.V.P. respectons nos concitoyens!

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca



INVITATION À LA POPULATION



La présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneureries (CSDGS)

Madame Marie-Louise Kernies

Vous invite à l'inauguration officielle de l'agrandissement des écoles Louis-Cyr et Daigneau en présence de

Madame Claire Isabelle, députée d'Huntingdon

Date: 27 mai 2019

Heure: 17h

Accueil : École Louis Cyr 319, rue Saint-Louis Napierville J0J 1L0

Horaire de présentation

- Inauguration de l'agrandissement de l'école et de l'œuvre d'art à 17h;
- Cocktail et photos à 17h 45
- Exposition des œuvres d'arts plastiques à 18 h
- Spectacles des élèves d'art dramatique et musique à 18h30 et 19h30
- Fin de l'exposition et des spectacles à 20 h30



Cette inauguration sera l'occasion de faire visiter l'agrandissement des écoles Louis-Cyr et Daigneau au grand public de faire découvrir l'œuvre d'art associée à celles-ci.

Au plaisir de vous compter parmi nous

LA CARAVANE DES CULTURES

Vous invite à la vente de fruits et légumes locaux.

- Le mardi de 11h30 à 13h30, du 28 mai au 24 septembre 2019 sur le stationnement de la Caisse Desjardins.
- Le Vendredi de 17h00 à 19h30, du 31 mai au 27 septembre sur le stationnement du Centre communautaire



ERRATUM

Lors de l'impression des activités du mois de mai du service des loisirs, nous vous avons annoncé la fête des finissants de l'école Daigneau le 14 juin prochain. Hors cette année, la formule a été révisité et cette soirée n'aura pas lieu

Nous sommes désolés des incon vénients que cette publicité aurait pu causer.

VIVE LE BON VOISINAGE



Par respect envers votre voisinage, il est de mise que la quiétude de vos voisins ne soit pas affectée par le volume trop élevé soit, de votre musique, du bruit ou d'une fête, et ce, tout au long de l'année.

Merci de votre habituelle collaboration!



PETIT RAPPEL :



Le règlement numéro 268 relatif à l'enlèvement des déchets solides prévoit que les poubelles doivent être conventionnelles, de métal ou de plastique, pourvues de poignées latérales, d'un couvercle et doivent être tenues en bon état, sèches, propres et étanches.

Les sacs doivent être suffisamment solides pour conserver toute leur étanchéité tout en les fermant hermétiquement au moyen d'attaches appropriées. Il est primordial de porter une attention particulière à ces détails afin d'éviter d'attirer les animaux non désirables tels que les chats et de diminuer les nuisances causées par l'odeur.



Invitation au pique-nique familial annuel 2019



Lait source est un regroupement de bénévoles formés pour offrir du soutien à l'allaitement. Nous offrons des activités gratuites à chaque mois du calendrier scolaire, en plus d'un programme de jumelage maman-marraine toute l'année.

**Dimanche, le 9 juin 2019 de 9:00 à 13.00
au parc des loisirs de Napierville**

Sur le site: jeux gonflables, maquillage, parcours de développement moteur pour enfants, tente de lecture, grillades(\$), sucettes glacées, jeux d'eau (si la température le permet) et tirage prix de présence.

Apportez votre lunch!

En cas de pluie l'événement aura lieu à l'aréna de Napierville

Bienvenue à tous !

CONFÉRENCE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

SUJET : Beaujelois, Vadeboncoeur et Laguerre : Les soldats des troupes de la Marine au fort de Chambly – 1711-1755

CONFÉRENCIER : André Gousse

QUAND : Mercredi 29 mai 2019 à 19h ***

OÙ : Musée de minéralogie de Sherrington
234 A Rue des Loisirs

Sherrington, Québec) J0L 2N0

COÛT : \$5.00 pour les non-membres

Membres : gratuit

